



Conseil sur un courrier de recouvrement amiable

Par **sheitan45**, le **03/11/2015** à **18:28**

bonjour a tous j ai reçu ce matin une mise en demeure appel à régularisation D'Intrum justitia me réclamant la somme de 450euros pour une caution du Cil val de loire(prétée en 2001).il est écrit que si je ne régularise pas au plus vite,des frais de justice ainsi que des intérêts sur ma dette seront appliqués.

je n ai jamais récupéré cette somme d'argent de la part du notaire qui gère l'appartement à l'époque et qui été censé la rembourser au Cil.

le cabinet du notaire n'existe plus donc aucun moyen de prouvé mes dires.

je voulais savoir si je devais vraiment prendre ce courrier au sérieux et s' il y avait prescription sur la dette sachant qu elle a presque 15 ans maintenant?

merci d avance pour vos réponses